

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 septembre 2017

Objet

**Subvention
ARTELI. Année
2017
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, M. CARRERA, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NAFFRICHOUX à Mme GRANJEON –
M. CAVALIERE à Mme C. LACUEY
M. GALAN à Mme DURLIN –
Mme REMAUT à Mme COLLIN
Mme LOUKOMBO SENG à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT

Absent excusé :

M. HADON

Mme Conchita LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association Arteli a pour objectif principal de développer des projets artistiques innovants et créatifs avec comme mission première de promouvoir l'expression artistique, de fédérer les personnes et de créer du lien entre les structures du territoire.

L'association propose aux adhérents des :

- Ateliers d'arts plastiques,
- Initiations,
- Stages thématiques pendant les vacances.

En 2016, l'association a proposé 174 ateliers accueillants plus de 700 personnes. De plus, vingt-trois projets ont été développés.

Pour 2017, l'association prévoit la construction d'un projet avec la ludothèque de Floirac et le collège Nelson Mandela.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association Arteli une subvention de 400 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la demande de l'Association Arteli ;
Vu le bilan financier de l'Association pour 2016 et son budget prévisionnel 2017 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 19 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 400 € de subvention à l'Association Arteli pour 2017.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2017.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 2 octobre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU
Jean-Jacques PUYOBRAU